

Nouveau projet de territoire

5 novembre 2010



Contribution d'André HERBRETEAU

Projet de territoire à l'horizon 2030 : ambition, solidarité et réalisme

Loin de moi l'idée d'apparaître comme un « voleur de formules », mais simplement l'envie de les reprendre à mon humble compte, sachant que, sur le fond, je les fais totalement miennes.

Jean-Marc Ayrault, à la tête de l'agglomération depuis plus de vingt ans, a formulé, à maintes reprises, le souhait de l'ambition conjuguée à la solidarité pour le devenir de notre métropole.

Au cours de la séance de travail de la délégation « territoires de vie quotidienne » du 3 novembre dernier, Jean-Yves Pailloux nous proposait comme définition de la métropole un lieu où se concentrent beaucoup de richesse mais aussi beaucoup de pauvreté.

Mon intention se limite à insister sur le fait qu'il me semble primordial de conférer à ce double objectif d'ambition et de solidarité un rôle de « fil rouge », auquel il faudra constamment se référer, à l'occasion de la réflexion demandée au Conseil de développement, tout au long du déroulé, jusqu'à fin 2012, des quatre phases de la démarche que nous a présentées Thierry Violland le 2 novembre, en séance plénière (détermination des grandes questions à se poser, le temps des idées, l'imagination des possibles et le choix du cap).

Partant de là, les idées, propositions, actions... que les membres du Conseil de développement, dans la diversité de ses composantes, seront conduits à formuler, devront à mon sens être fondées autant sur le souci d'un mieux vivre ensemble sur notre territoire (solidarité) que sur le nécessaire développement, en tous domaines, de l'agglomération (ambition).

Les suites que les décideurs (élus) seront appelés à donner, sur la base notamment de la contribution de notre instance, pourraient dès lors se répartir de façon mieux équilibrée entre ce qui ressortira respectivement à l'ambition et à la solidarité.

J'en viens au troisième thème, le réalisme.

On peut faire confiance aux compétences avérées et diversifiées des personnes siégeant à notre Conseil pour la pertinence et l'originalité des propositions à présenter, et il sera tout à fait normal de pouvoir « se lâcher » en l'occurrence, dans le cadre de la liberté d'expression qui est l'une de nos règles de fonctionnement.

Néanmoins, il ne serait pas très sain, à mon avis, de faire preuve d'un excès d'utopie.

Au contraire, tout en s'efforçant de concentrer nos suggestions sur ce qui sera appelé à concourir, de manière efficiente, tant au développement qu'au bien vivre ensemble, il importera d'avoir en référence constante le contexte économique et financier (dette publique notamment) qui caractérise la période actuelle, dans de nombreux pays (Etats et collectivités locales), même si nous sommes loin d'être placés dans les situations graves où d'autres peuvent se trouver.

Ce contexte, qui, encore une fois ne nous est pas particulier, peut s'améliorer (espérons-le), perdurer, s'aggraver, sans songer aux situations catastrophiques que redoutent certains spécialistes.

Nul ne connaissant véritablement les lendemains en la matière, la prudence me semble en conséquence devoir être de mise, l'espace de temps nous séparant de 2030 pouvant aussi bien être considéré comme important (il peut se passer bien des choses) ou très court.

En conclusion, tout en exerçant son rôle naturel, le Conseil de développement me paraît devoir se référer régulièrement à l'ambition, à la solidarité et au réalisme, dans le cadre de la démarche inédite et intéressante à laquelle il est appelé à contribuer pour l'élaboration du projet de territoire 2030, aux côtés des décideurs, mais aussi de la population consultée, par le biais du dialogue citoyen et aussi de nos propres consultations, population qui, on peut l'espérer, s'associera largement à cette démarche, dans une diversité maximale de ses générations et catégories sociales.